

QUESTIONNAIRE

# ENTRETIEN DE SANTÉ MENÉ À L'ENTRÉE EN DÉTENTION PAR LE PERSONNEL NON MÉDICAL (AGENT·E·S DE DÉTENTION)

Le présent questionnaire est une aide destinée aux agent·e·s de détention pour le cas où l'établissement ne disposerait pas de service médical ni de médecin sur place. Les questions s'inspirent fortement du questionnaire *Gesundheitsbefragung von Personen im Freiheitsentzug durch nichtmedizinisches Personal* de l'Office fédéral de la santé publique (en allemand), issu du projet « Lutte contre les maladies infectieuses en milieu carcéral (BIG) ». Le questionnaire de l'OFSP demeure valable et peut, si nécessaire, être utilisé à la place du présent document.

Il est recommandé de discuter du présent questionnaire avec toute personne arrivant en privation de liberté, celle-ci n'étant toutefois pas tenue d'y répondre. Si la personne refuse de le signer, il convient de le documenter. Ce questionnaire doit toujours être transmis rapidement au service médical.

Le contenu de l'entretien mené à l'entrée en détention est soumis au secret médical et doit être traité de manière confidentielle.

Date et heure de l'entretien : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la personne ayant mené l'entretien : \_\_\_\_\_

Nom, prénom et date de naissance de la personne interrogée : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Prenez-vous régulièrement des médicaments soumis à ordonnance ?

Oui     Si oui : quotidiennement (*urgence*)     Si oui : j'ai mes médicaments avec moi

Non     Pas de réponse

Souffrez-vous d'une maladie, de douleurs et/ou de blessures  
qui doivent être traitées dans les heures qui viennent ?

Oui, dans les 24 heures qui viennent (*urgence*)     Oui, dans les 48 heures qui viennent

Non     Pas de réponse

Consommez-vous quotidiennement une substance (p. ex., stupéfiant, alcool, médicaments non prescrits) qui pourrait risquer d'entraîner chez vous des symptômes de sevrage?

Oui (*urgence*)  Non  Pas de réponse

Avez-vous besoin d'un examen médical dans les heures qui viennent?

Oui, dans les 24 heures qui viennent (*urgence*)  Oui, dans les 48 heures qui viennent

Non  Pas de réponse

## Évaluation

Si les réponses à ces questions indiquent qu'il y a une urgence médicale, ou si la personne interrogée a refusé de répondre à une ou à plusieurs questions, il convient de prendre contact immédiatement avec le personnel médical spécialisé ou avec un·e médecin conformément aux directives internes (service d'urgence / hôpital / 144).

Le service compétent pour les questions médicales doit également être sollicité si, au cours de l'entretien, des incertitudes ou des doutes sur l'état physique ou mental de la personne interrogée apparaissent pour toute autre raison (p. ex., pensées suicidaires, état d'excitation, propos incohérents, signes d'overdose de stupéfiants ou symptômes de sevrage).

Signature de la personne ayant mené l'entretien :

Signature de la personne interrogée :

Lieu et date: